

Article 1. OBJET :

Permettre d'organiser un trophée interrégional sur les courses se déroulant dans le Sud-est de la France, afin de promouvoir le Kart Cross dans cette région et offrir aux concurrents la possibilité de se qualifier au championnat national UFOLEP.

Article 2. ORGANISATEUR :

Comité de Coordination du Trophée du Sud-Est de Kart-Cross UFOLEP.

Article 3. REGLEMENT GENERAL :

Les clubs, les responsables de club et les concurrents s'engagent à se soumettre, sans réserve et par le seul fait de leur participation, aux règlements nationaux UFOLEP ainsi qu'au présent règlement.

Article 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CLUBS :

Pour faire partie du Trophée Sud Est (nommé TSE par la suite), les clubs doivent

**Fournir** au Comité de Coordination

- un justificatif d'affiliation à un comité départemental UFOLEP.
- la liste des pilotes de Kart Cross, ainsi que la liste des officiels, accompagnateurs et bénévoles du club

**Régler** une participation

Pour les clubs « **non organisateurs** » de 300€

(Frais de fonctionnement de 270 € et frais de formation des officiels bénévoles du TSE de 30 €)

Pour les clubs « **organiseurs** » : 150€

(Frais de fonctionnement de 120 € et frais de formation des officiels bénévoles du TSE de 30 €)

**Participer** à la réunion d'ouverture de la saison en janvier et à celle de clôture le jour de la remise des prix.

Pour les clubs organisateurs de course :

Le club organisateur d'une course verse au TSE une participation de **3 €** par concurrent inscrit au TSE et de **15 €** par concurrent non inscrit au TSE engagés à la course.

Article 5. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS :

5.1 Le pilote désirant participer au Trophée organisé par le TSE doit :

- Être inscrit à un club adhérent au TSE.
- Être en possession d'une licence UFOLEP R6 pour la pratique du Kart Cross.
- Avoir sa fiche pilote avec vignette annuelle obligatoire pour les courses UFOLEP délivrée par le TSE, pour un montant de 16 €, somme entièrement reversée à l'UFOLEP.
- Acquitter la somme de 50 € correspondant :
  - A son inscription au Trophée (pour l'ensemble des courses prévues au calendrier)
  - La remise des prix de fin de saison (si présent)
  - La fourniture d'un jeu de 6 numéros de course adhésifs à utiliser sans les modifier.
  - A sa participation au classement de sélection du TSE pour le Championnat National.
- Être en possession d'un transpondeur spécifique agréé UFOLEP.
- S'inscrire à la course 8 jours minimum avant la date de chaque épreuve par le système d'inscription dématérialisée (Mail), une inscription en dehors du délai implique automatiquement un départ en fond de grille en première manche (il effectuera 1 seul tour d'essai libre)
- Payer son inscription d'un montant de **55 €** (s'il a moins de 20 ans) ou de **65€** (s'il a plus de 20 ans) lors du contrôle administratif auprès du club organisateur (Des chèques de caution seront demandés en début de saison).

5.2 Le pilote désirant participer aux courses du TSE sans être inscrit au trophée doit :

- Être inscrit à un club UFOLEP adhérent ou non adhérent au TSE
- Être en possession d'une licence UFOLEP R6 pour la pratique du Kart Cross.
- Avoir sa fiche pilote avec vignette millésimée obligatoire pour les courses UFOLEP
- Être en possession d'un transpondeur spécifique agréé UFOLEP.

- S'inscrire à la course 8 jours minimum avant la date de chaque épreuve auprès du club organisateur, une inscription en dehors du délai implique automatiquement un départ en fond de grille en première manche (il effectuera 1 seul tour d'essai libre)
- Payer son engagement par chèque d'un montant de **80 €** lors de son inscription
- Être en possession d'un numéro de course disponible (au besoin un numéro lui sera attribué pour la course et fourni si nécessaire pour la somme de **10 €**)

**REMARQUES :**

- Le pilote ne sera pas classé au Trophée du Sud Est
- Son engagement n'est pas prioritaire en cas de dépassement des quotas prévus par l'organisation.

**Article 6. CONDITIONS D'ADMISSION DES VEHICULES :**

- 6.1 Les karts doivent être conformes au règlement technique UFOLEP.  
6.2 Les pneus à tétines sont interdits pour toutes les catégories.

**Article 7. DEROULEMENT DES COURSES :**

Le début de la compétition est donné par le directeur de course lorsqu'il ouvre la piste avec le DRAPEAU NATIONAL. La fin de la compétition est donnée par le directeur de course lorsqu'il ferme la piste avec le DRAPEAU A DAMIER.

- 6.1. L'organisateur appliquera le règlement figurant en annexe.  
6.2. Chaque manche ou finale ne doit pas excéder 15 minutes.

**Article 8. CATEGORIE DE VEHICULES :**

Le Trophée est ouvert aux six catégories suivantes :

- 500 cm3.
- 602 cm3 moteur Citroën.
- ER6 MAXI
- OPEN.
- OPEN Carbu
- FEMNINE

**Article 9. BAREME DES POINTS :**

**A chaque course** il sera attribué par catégorie aux pilotes inscrits au TSE et selon le classement de l'épreuve :

- *catégorie Open:*

1er : 60 points, 2ème : 55 points, 3ème : 52 points, 4ème : 50 points, 5ème : 49 points  
6ème : 48 " , 7ème : 47 " , 8ème : 46 " , 9ème : 45 " , 10ème : 44 "  
11ème : 43 " , 12ème : 42 " et ainsi de suite jusqu'au 49ème et suivants : 5 points.

- *autres catégories :*

1er : 30 points, 2ème : 25 points, 3ème : 22 points, 4ème : 21 points, 5ème : 20 points  
6ème : 19 " , 7ème : 18 " , 8ème : 17 " , 9ème : 16 " , 10ème : 15 "  
11ème : 14 " , 12ème : 13 " et ainsi de suite jusqu'au 20ème et suivants : 5 points.

Les 5 points dit de participation sont définitivement acquis et ne sont pas décomptés pour le classement TSE.

**Remarque :** Pour marquer les points de participation, le pilote doit avoir confirmé son engagement aux contrôles administratif et technique et s'être présenté aux essais chronométrés avec son kart.

**Article 10. CLASSEMENTS TROPHEE DU SUD EST :**

Il est établi par catégorie en faisant la somme des points obtenus à chaque course.

Les ex-æquos sont départagés par la meilleure place obtenue lors de la saison et si nécessaire par le second meilleur résultat obtenu.

**Nota :** Pour la saison **2020** : Le classement sera établi de la première course en avril à la dernière course en septembre.

**Nota :** Si lors de la saison, un pilote change de catégorie, il sera comptabilisé dans les deux catégories, et choisira celle qu'il désire pour le classement final du TSE.

## Article 11. CLASSEMENTS POUR LA QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP :

Pour l'épreuve nationale de 2020 : Il sera établi par catégorie par la somme des points obtenus à chaque course (depuis la première course en avril jusqu'à la course de mi-juillet)

## Article 12. DOTATION :

Tous pilotes classés ayant participé à au moins deux courses recevront un "Trophée souvenir" à condition d'être présent lors de la cérémonie de remise des prix.

## Article 13. RESERVES :

Le comité d'organisation du TSE se réserve le droit de modifier le présent règlement si des raisons majeures l'imposent, tant sur le nombre d'épreuves, que sur les dates et les lieux. Le comité se réserve le droit de sanctionner tous membres créant une situation conflictuelle dans l'enceinte du parc pilote, non gérable par le Jury, avant la commission disciplinaire.

Le comité d'organisation du TSE se réserve le droit d'exclure toute personne portant atteinte à la bonne marche du trophée conformément au règlement intérieur.

Le comité d'organisation du TSE pourra effectuer des contrôles alcotest aléatoirement ou par catégories entières (en pré grille). Si un pilote est dépisté positif : >0,25 mg par litre d'air expiré il sera exclu pour la journée  
Les officiels (Directeurs de Course / Commissaires Techniques / Commissaires / Pointage etc.) seront également soumis au dépistage. Si l'un d'entre eux est dépisté positif il sera exclu pour la journée et remplacé.

## Article 14. COMPOSITION DU JURY :

Le JURY sera composé d'un nombre impair de membres dont le délégué départemental UFOLEP (si présent), le directeur de course, le président du club d'accueil, tout membre de la CNS auto s'étant présenté au Directeur de Course, le responsable pointage et un des membres relation pilotes.

## Article 15. SANCTIONS :

Lors d'une épreuve, le jury prendra les mesures nécessaires à l'encontre d'un ou plusieurs pilotes, sur la simple demande du directeur de course. Chaque pilote est totalement responsable de ces accompagnateurs, c'est lui qui sera sanctionné en cas de débordement, agression physique ou verbale dans l'enceinte de la course.

En cas de conduite dangereuse cette observation sera notée sur le passeport par le directeur de course.

## En cas de récidive le jury pourra statuer sur la suite à donner (déclassement, expulsion, commission disciplinaire)

Rappel : Pour des raisons de sécurité les « 360 » ou autres exhibitions sur l'enceinte de la course sont formellement interdites, elles seront systématiquement sanctionnées.

En début et fin d'épreuve les rapports des courses précédentes seront étudiés par la direction de course, qui mettra à jour les passeports.

## Article 16. EQUIPEMENTS PILOTES POUR TOUTES LES CATEGORIES :

- Casque homologué FIA
- Système de retenu de la tête (HANS) homologué FIA (8858-2002, 8858-2010)
- Combinaison et gants, ignifugés, homologués FIA (8856-2000)
- Cagoule homologuée FIA (8856-2000)
- Sous-vêtements ignifugés homologués FIA (Norme 8856-2000)
- Bottines homologuées FIA
- Lunettes ou visière

**Les vêtements de pluie de toute matière sont autorisés par-dessus la combinaison réglementaire.**

## Article 17. NOMBRE DE VEHICULES PAR MANCHE :

18 véhicules maximum par manche pour toutes les catégories

## Article 18. AUTORISATIONS PARENTALES POUR LES PILOTES MINEURS :

Tous les pilotes mineurs de la catégorie 602(CAA) devront fournir à chaque course une autorisation parentale pour pouvoir participer

Article 19. **EXTINCTEURS AUX POSTES DE COMMISSAIRES :**

Chaque poste de commissaires devra être équipé de 2 extincteurs : 6kg type poudre ABC

Article 20. **CALENDRIER 2020**

<b>Roulage et contrôle technique d'homologation</b>		
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Club</b>
<b>08 Mars 2020</b>	<b>La LAUPIE (26)</b>	<b>FRKCC</b>
<b>04 et 05 Avril 2020</b>	<b>CHAMPIER (38)</b>	<b>CALVARY CROSS</b>
<b>Course TSE 2020</b>		
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Club</b>
<b>18 et 19 Avril 2020</b>	<b>ROAIX (84)</b>	<b>KCCA</b>
<b>02 et 03 Mai 2020</b>	<b>AUREL (26)</b>	<b>AUBERET TT</b>
<b>16 et 17 Mai 2020</b>	<b>SASSENAY (71)</b>	<b>CCS71</b>
<b>30 et 31 Mai 2020</b>	<b>LA LAUPIE (26)</b>	<b>FRKCC</b>
<b>13 et 14 Juin 2020</b>	<b>VILLEFORT (48)</b>	<b>KC VILLEFORT</b>
<b>27 et 28 Juin 2020</b>	<b>ST BRES (30)</b>	<b>VALRHONE KC</b>
<b>11 et 12 Juillet 2020</b>	<b>ST MARTIN DE VALMEROUX (15)</b>	<b>TMAMS</b>
<b>25 et 26 Juillet 2020</b>	<b>DAREIZE (69)</b>	<b>ADSA</b>
<b>05 et 06 Septembre 2020</b>	<b>VEYNES (05)</b>	<b>AUTO CROSS VEYNOIS</b>
<b>19 et 20 Septembre 2020</b>	<b>CHAMPIER (38)</b>	<b>CALVARY CROSS</b>
<b>National</b>		
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Club</b>
<b>08 et 09 Aout 2020</b>	<b>TOURNECOUPE (32)</b>	<b>National</b>
<b>Remise des prix</b>		
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Club</b>
<b>14 ou 21 Novembre 2020</b>	<b>SASSENAY (71)</b>	<b>CCS71</b>

## *Annexe au règlement du TSE 2020*

### **► CONTRÔLE TECHNIQUE :**

#### **Il y aura deux contrôles techniques d'homologation supplémentaires avant la saison :**

**Le dimanche 08 mars à La LAUPIE**

**Le samedi 04 et le dimanche 05 avril à CHAMPIER**

**Le contrôle technique d'homologation « principal » est organisé le samedi 18 avril 2020 à ROAIX (84),**

**Le contrôle aura lieu de 09h00 à 16h00 et exceptionnellement il n'y aura pas de contrôle technique le dimanche matin**

Les karts qui ont des écarts vis-à-vis de la sécurité et dont le problème n'a pas été résolu avant le départ de la course ne prendront pas le départ, l'engagement réglé à l'organisateur ne sera pas remboursé.

Tous les pilotes doivent se présenter avec leur équipement et leur Kart.

Lors des épreuves, un espace dédié au contrôle technique sera obligatoirement aménagé sur chaque circuit.

L'accès à cet espace n'est autorisé qu'aux pilotes (avec ou sans leur kart) et non aux accompagnants.

### **► ESSAIS LIBRES :**

Si c'est possible (en fonction du nombre d'engagés) des essais libres seront organisés directement après les contrôles techniques et les essais de freins.

Les karts seront regroupés par catégories, le nombre de tours sera à l'appréciation du directeur de course.

S'il y a eu des essais libres le samedi en fonction du respect des horaires il y en aura aussi pour les pilotes faisant les chronos le dimanche matin

### **► DEPART DES ESSAIS CHRONOMETRES :**

Les essais chronométrés débiteront le samedi à 16 heures et le dimanche à 8 heures.

L'ordre de passage des catégories sera tiré au sort lors de chaque épreuve.

L'ordre de passage des concurrents sera tiré au sort par rapport à la liste des engagés à chaque épreuve.

Le pilote ne respectant pas l'ordre du tirage au sort partira en fond de grille à la première manche

### **► BRIEFING :**

Chaque pilote inscrit à la course devra assister au briefing et signer la feuille d'émargement attestant de sa présence. Tout manquement non justifié sera sanctionné.

### **► BACHES SOUS LES KARTS :**

Une bâche devra être positionnée sous chaque véhicule de compétition couvrant toute sa superficie au minimum. Elle devra être également positionnée de façon à ne pas souiller le sol de liquides tels que huiles, essence, liquide de refroidissement, etc....

### **► EXTINCTEURS :**

Chaque pilote devra avoir dans son stand près de son véhicule un extincteur de type ABC de 6kg au minimum.

La règle est : un kart = un extincteur

### **► BRIDE 602 :**

La bride « obligatoire » (Gravée et homologuée TSE) sera facturée 6 €

(Une bride identique pour chaque 602 est nécessaire pour éviter tous les conflits)

### **► ADHESION D'UN CLUB AU TSE :**

Lorsqu'un club veut rejoindre le TSE il doit en faire la demande lors d'une des deux réunions du conseil d'administration du TSE  
Cette demande est soumise au vote.

Après cette adhésion au TSE et seulement après, les pilotes de ce club pourront profiter des mêmes conditions d'admission que les autres pilotes du TSE

### **► MUTATION INTER - CLUBS :**

Les pilotes désirant changer de club à l'intersaison doivent demander une « mutation » à leur ancien club.

Ce bon permet de garder de meilleurs rapports entre les clubs mais surtout de valider la sortie d'un club en n'ayant pas d'impayés !!

En cas de non-respect de cette règle, il est de la responsabilité du nouveau club accueillant le pilote de solutionner les conflits.

## **► GRILLE DE DEPART :**

- Le départ est donné, après le retrait du drapeau rouge, par l'extinction des feux, par la direction de course
- Le départ sera systématiquement donné aux feux. En cas de panne, il sera donné au drapeau.
- Le choix des Places sur la 1<sup>o</sup> ligne (1 sur 2 ou 2 sur 3) est possible pour tous les départs.
- Un faux départ ne déclenchera pas l'arrêt de la course, mais occasionnera une pénalité en temps de 10 secondes.
- Aucun dépannage n'est possible après la pré grille (hors chronos). « **Rappel**, si le pilote a franchi le drapeau National lors des essais chronos, il ne peut en aucun cas reprendre, ou refaire des essais s'il n'a pas pu valider un temps. ».

- *1<sup>ère</sup> manche* : la grille de départ est constituée en fonction des essais chronométrés.

Les pilotes n'ayant pas de temps chronométrés seront placés en fond de grille dans l'ordre de leur numéro de course. Le tirage au sort pourra être utilisé en cas de force majeure empêchant les essais chronométrés.

- *2<sup>ème</sup> manche* : la grille de départ est constituée en fonction des résultats de la 1<sup>ère</sup> manche ou ordre inverse de la 1<sup>ère</sup> manche s'il y a eu tirage au sort pour celle-ci.

- *3<sup>ème</sup> manche (Optionnelle en fonction des horaires)* : la grille de départ est constituée en fonction des résultats de la 2<sup>ème</sup> manche ou par un classement provisoire issue des 2 premières manches s'il y a eu tirage au sort pour celle-ci.

- *finale* : la grille de départ est constituée en fonction du classement provisoire établi à l'issue des résultats des manches. Les ex-æquo seront départagés par leur temps chronométrés.

## **► DÉROULEMENT DES COURSES :**

Le nombre de pilotes dans une manche est au maximum de 18 pour toutes les catégories

. Deux cas possibles :

- *1<sup>er</sup> cas* : Tous les pilotes d'une même catégorie peuvent courir ensemble (nombre de pilotes égal ou inférieur à la capacité de la piste)

Les pilotes feront 3 manches. On obtiendra le classement de la course en additionnant les points obtenus par chaque pilote dans les 3 manches. En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par le résultat obtenu dans la dernière manche.

- *2<sup>ème</sup> cas* : Tous les pilotes d'une même catégorie ne peuvent pas courir ensemble (nombre de pilotes supérieur à la capacité de la piste)

Les pilotes sont répartis en X séries de qualification (séries A, B, C) selon le principe suivant : 1<sup>er</sup> chrono en A, 2<sup>ème</sup> chrono en B, 3<sup>ème</sup> chrono en C, 4<sup>ème</sup> chrono en A, 5<sup>ème</sup> chrono en B, etc. ....

Chaque série court deux fois (manches de qualification). Les pilotes doivent effectuer toutes leurs manches qualificatives dans la série qui leur a été attribuée au premier départ.

A l'issue des manches de qualification, un classement provisoire est établi entre tous les pilotes de cette catégorie selon le nombre de points obtenus dans les manches de qualification. Les ex-æquo sont départagés par leur temps chrono.

Les x premiers courent la première finale, les x suivants la deuxième finale, et ainsi de suite. La place sur la grille est fonction de la position du pilote dans le classement provisoire.

Le classement final est obtenu en additionnant pour chaque pilote les points des deux manches qualificatives et de la finale. En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par le résultat obtenu en finale.

Si une course ne peut être faite en totalité, un classement sera établi en fonction des manches réellement réalisées

**L'arrêt de la course est signalé par le drapeau à damier quel que soit le nombre de tours effectués.**

## **► ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES MANCHES :**

1<sup>er</sup> : 1 point    2<sup>ème</sup> : 2 points    3<sup>ème</sup> : 3 points    etc....

## **► ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES FINALES :**

**1<sup>ère</sup> finale** : 1<sup>er</sup> : 1 point    2<sup>ème</sup> : 2 points    3<sup>ème</sup> : 3 points    etc. Jusqu'au dernier : X points

Et pour les catégories ayant plusieurs séries de finales :

**2<sup>ème</sup> finale** : 1<sup>er</sup> : X + 1 points    2<sup>ème</sup> : X + 2 points    3<sup>ème</sup> : X + 3 points    etc.  
(X = nombre de pilotes dans la 1<sup>ère</sup> finale)

**3<sup>ème</sup> finale** : 1<sup>er</sup> : X + Y + 1 points    2<sup>ème</sup> : X + Y + 2 points    3<sup>ème</sup> : X + Y + 3 points    etc.  
(Y = nombre de pilotes dans la 2<sup>ème</sup> finale)

## **► ORDRE DES MANCHES**

L'ordre des manches est à l'appréciation du directeur de course, il peut être modifié au cours de la journée pour cas de force majeure.

## ► DRAPEAUX DE SIGNALISATION :

Les pilotes doivent respecter les règles suivantes lors de la présentation des drapeaux de signalisation :



Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve.  
Début des essais. Départ de la course : présenté depuis la ligne de départ en levant le drapeau



Signal de fin de séances d'essais chronométrés et/ou de manches. Il est présenté **AGITE** sur la ligne d'arrivée.

Présenté depuis une voiture officielle après la fin de toute ou partie d'épreuve



Présenté **AGITE**

Depuis la ligne de départ pour stopper une séance d'essais ou une manche en cas :

- D'accident lorsque l'intégrité du pilote est en cause
- D'obstruction de la piste
- D'erreur sur la procédure de départ par les officiels

Est délégué dans les postes de commissaires, il ne peut être présenté que sur ordre de la D.C.

Tout dépassement est interdit

Doit être présenté jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de voiture tournant sur la piste

**Essais/courses** : les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers le lieu indiqué par les commissaires



Présenté **FIXE** :

Informe le pilote concerné que sa voiture a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres pilotes et qu'il doit s'arrêter à son stand au prochain passage



Présenté **FIXE** durant 1 tour :

Il constitue un avertissement indiquant au pilote concerné qu'il a été signalé pour conduite soumise à investigations



Présenté **FIXE** durant 3 tours maximum :

Informe le pilote concerné qu'il doit s'arrêter rapidement à l'endroit désigné lors du briefing

Pas de présentation de ce drapeau lors des finales



Présenté **AGITE** :

Essais : céder le passage à une voiture plus rapide qui s'apprête à vous doubler

Course : Vous allez être doublé par une voiture ayant au moins un tour d'avance, laissez la passer



Présenté **FIXE** au poste commissaire durant 1 tour.

Pour avertir les concurrents d'une détérioration de l'adhérence **UNIQUEMENT** sur les parties revêtues des circuits terre.



Présenté **AGITE** au poste de commissaire il sera utilisé pour indiquer au pilote qu'il y a un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlée par le poste de signalisation

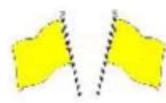
Présenté **FIXE** au poste de commissaire : demande d'assistance médicale



Présenté **AGITE** au poste commissaire

**Un drapeau** : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste. Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux aux concurrents pour signaler un obstacle n'ayant pu être retiré

Présenté **FIXE** : en fin de série (essais, manches, finale) pour dépannage, le véhicule est roulant



**Deux drapeaux** : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à modifier votre direction ou à vous arrêter. Un incident s'est produit sur la trajectoire de la course. Dans les 2 cas tout dépassement est formellement interdit avant que les pilotes n'aient complètement le lieu de l'incident pour lequel le (ou les) drapeau(x) est (sont) présent(s)

Présenté **FIXE** et **CROISE** en fin de série pour dépannage. Le véhicule n'est pas roulant



Présenté **AGITE** au poste commissaire

Lors de l'ouverture de piste par la voiture officielle avant le départ de toute ou partie d'une épreuve, pour indiquer que tout est OK au poste. **Pas d'utilisation** après un drapeau jaune sauf en endurance

## Flèches de signalisation



### **FLECHE - (Dimensions Panneau : 60x40cm)**

-Utilisée en complément du drapeau jaune et présentée depuis le poste signaleur, elle indique aux concurrents, le coté libre de piste à emprunter, lors d'un accident, d'une intervention sur la piste ou ses abords,.

**NB** : Pointe dirigée vers le bas, le concurrent doit se diriger et/ou se maintenir au centre de la piste

**► REGLE SPECIFIQUE DRAPEAU ROUGE :**

Au Drapeau Rouge tous les pilotes bloqués, impliqués ou déjà arrêtés ne repartent pas. Aucun kart arrêté ne doit bénéficier d'une aide extérieure pour repartir. Le Directeur de course comptabilise les pilotes pouvant repartir avant que les commissaires et les véhicules de dépannages n'interviennent pour une éventuelle remise en grille.

**► REGLE DES 2/3:(ou 66,67 % des tours prévus)**

- \* Si moins de 1 tour complet de tous les pilotes, re-départ avec la grille de base
- \* De 1 tour jusqu'a 2/3 des tours prévus on repart avec la grille faite au dernier tour complet
  - Si plus de 2/3 des tours prévus re-départ ou pas à l'appréciation du DC avec la grille faite au dernier tour complet

Le classement sera fait suivant le classement du dernier tour complet (les pilotes bloqués, impliqués ou déjà arrêtés eux seront en fin de classement)

- si 5 tours prévu il faut avoir fait 4 tours complet pour avoir atteint les 2/3
- si 6 tours prévu il faut avoir fait 4 tours complet pour avoir atteint les 2/3
- si 7 tours prévu il faut avoir fait 5 tours complet pour avoir atteint les 2/3
- si 8 tours prévu il faut avoir fait 6 tours complet pour avoir atteint les 2/3
- si 9 tours prévu il faut avoir fait 6 tours complet pour avoir atteint les 2/3
- si 10 tours prévu il faut avoir fait 7 tours complet pour avoir atteint les 2/3

**► REMISE DES PRIX LORS DES EPREUVES :**

Les prix ne seront remis qu'aux pilotes présents

**► ENCAISSEMENT DES INSCRIPTIONS EN CAS D'ANNULATION CAUSE MAUVAIS TEMPS :**

Les engagements seront encaissés en cas d'annulation le jour même  
Les engagements ne seront pas encaissés si la course est annulée dans la semaine précédent la course

**► INSCRIPTION AUX COURSES :**

**Pour les pilotes inscrits au TSE :**

L'inscription est dématérialisée et se fait par messagerie électronique (Voir annexe spécifique inscription " Modalités d'inscriptions aux courses du TSE).

**Pour les pilotes non-inscrits au TSE :**

Les pilotes non-inscrits au TSE envoient un engagement par courrier obligatoirement accompagné du règlement en vigueur (80 € pour 2020) à l'organisateur de la course (correspondant). Un formulaire d'inscription et la liste des clubs du TSE sont disponibles depuis l'onglet "Règlement" du site du TSE [www.kartcross-tse.com/](http://www.kartcross-tse.com/)

L'organisateur communique au responsable du TSE les engagements reçus par courrier. La liste des pilotes inscrits aux compétitions est disponible sur le site internet depuis l'onglet "Publication Inscription" à l'adresse suivante: <https://sites.google.com/view/inscription-tse/>

La date limite d'inscription aux courses est fixée 8 jours avant la date de l'épreuve, engagement réceptionné par l'organisateur, (la notion de cachet de la poste faisant foi n'existe plus). Conformément au règlement sportif UFOLEP, les pilotes qui ne respectent pas cette règle seront placés en fond de grille.

Pour les pilotes désirant annuler leur participation : passé un délai de 5 Jours avant la course il ne sera plus possible de récupérer les engagements.

	...	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	Jour de la course
Inscription	Réglementaire						Fond de grille 1ere manche			impossible						
Désinscription	Sans encaissement de la caution						Avec encaissement du chèque									

## **► ATTRIBUTION DES POINTS EN CAS D'ANNULATION CAUSE MAUVAIS TEMPS :**

### En cas de roulage :

Arrêt de course après chronos :

Classement établi d'après le résultat des essais chronos

Arrêt de course après la première manche :

Classement établi d'après le résultat de la première manche, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos

Arrêt de course après la deuxième manche :

Classement établi d'après le cumul des résultats de la première et deuxième manche, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos

Arrêt de course après la troisième manche :

Classement établi d'après le cumul des résultats des 3 manches, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos

Pour les catégories ayant plusieurs séries, il est nécessaire que toutes les séries d'une même manche soient menées à terme

### En cas de non roulage :

Attribution de 30 ou 60 points suivant les catégories (décision prise le dimanche matin) mais il faudra avoir validé les Contrôles administratifs et techniques.

## **► FORMATION DES NOUVEAUX PILOTES :**

Quelle que soit la catégorie, les nouveaux pilotes auront ,en plus du briefing normal, une petite formation « obligatoire » (drapeaux, procédures de départ etc. etc.) par un des directeurs de course.

## **► NUISANCES DANS PARC PILOTES :**

Les groupes électrogènes, les sonos et tout autre comportement bruyant devront être arrêtés après 23h59 .

Ces mesures sont valables pour les soirées du vendredi et du samedi de veille de course.

Rappel : le pilote est responsable de ses accompagnateurs (c'est lui qui sera sanctionné)

## **► CONTROLES TECHNIQUES DU DIMANCHE MATIN :**

Les contrôles techniques dit « COMPLETS » seront interdits le dimanche matin

Les premiers contrôles techniques de la saison (ou l'on colle la vignette attestant du control technique de l'année) ne se feront que le samedi pour éviter de perturber les contrôles techniques du dimanche matin qui sont réservés aux pilotes travaillant le samedi

Pour les pilotes qui travaillent tout le samedi : il est possible de faire passer votre Kart le samedi par un autre pilote en tenue réglementaire évidemment

## **► SELECTION AU NATIONAL**

Seul les pilotes ayant pris leurs vignettes millésimées au TSE et étant classés au TSE peuvent être qualifiés au national.

Les sélections seront réalisées en fonction du quota défini par le national pour chacune des catégories, la priorité étant donnée en fonction du classement du TSE à la date défini par le national.

Seul les pilotes confirmés comme qualifiés ou suppléants par le TSE envoient leurs engagements.

## Règlement particulier Catégorie OPEN CARBU

Elle est ouverte à tous pilotes licenciés UFOLEP normalement engagés au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète et il implique de fait un « Gentleman Agrément » entre les pilotes. Elle s'autogère sur le plan disciplinaire, en accord avec le directeur de course
- Cette catégorie est **qualificative** pour le National de Kart-Cross par manque de concurrents de la catégorie OPEN du TSE
- Les véhicules seront équipés de moteurs 600 OPEN à Carburateur **EXCLUSIVEMENT**
- Seul les Pneus (jaunes ou bleus) sans crampons seront utilisés quel que soit l'état de la Piste

## Règlement particulier Catégorie FEMININE

Elle est ouverte à toutes pilotes licenciées UFOLEP normalement engagées au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète. Elle s'autogère sur le plan disciplinaire, en accord avec le directeur de course
- Cette catégorie est **qualificative** pour le National de Kart-Cross par manque de concurrents de la catégorie ou 500, ER6 MAXI ou OPEN du TSE
- Les véhicules seront équipés de moteurs 500 ou **ER6 MAXI** ou 600 OPEN (injection ou carburateur)

## RAPPEL DE QUELQUES REGLES

La licence devra être renouvelée au plus tard le 01 Septembre de l'année en cours afin de pouvoir participer aux épreuves de fin de saison.

Le matériel du TSE (extincteur, feux de départ, drapeaux, radio, etc...) sera mis à la disposition et sous la responsabilité du club organisateur à titre gratuit qui en prendra la gestion durant toute la durée du Week-end.

Le club organisateur sera responsable du rangement de ce matériel. En fin de manifestation il devra s'assurer que le matériel est complet et en bon état. Et mettre à disposition un véhicule pour ramener ce matériel (4x4 ou quad)

Toute détérioration ou manque sera remplacé et facturés au club organisateur.

# Annexe Spécifique Inscription

## Modalités d'inscriptions aux courses du TSE

A partir de 2020 les inscriptions aux courses du TSE sont dématérialisées et se font par messagerie électronique

### Comment ça marche

Pour s'inscrire ou se désinscrire à une course, il faut envoyer un mail depuis votre messagerie personnelle à destination de :

[inscription.tse@gmail.com](mailto:inscription.tse@gmail.com)

*!! Il est important que chaque pilote ait une messagerie personnelle, c'est l'adresse mail du pilote qui est l'identifiant unique. En cas de changement d'adresse mail en cours de saison, il est important de faire remonter l'information à son président ou au responsable du TSE.*

L'objet du mail doit être du type :

**inscription #AAAA-NN** pour une inscription

**desinscription #AAAA-NN** pour une désinscription

**AAAA** étant l'année et **NN** le numéro de la course par ordre chronologique du calendrier

Le contenu du message n'a aucune importance, seul l'objet est pris en compte

Attention il faut bien respecter cette syntaxe et ne rien ajouter en plus dans l'objet

Erreur les plus fréquentes :

- ✓ Oubli de l'espace entre "inscription" et #
- ✓ Pas de tiret ou insertion d'espace entre l'année et le numéro de course
- ✓ Ajout d'informations autre que celles décrites
- ✓ Fautes sur les mots "inscription" et "desinscription"

Calendrier 2020		
Date	Course	N° de Course
18-19 Avril 2020	ROAIX	#2020-01
02-03 Mai 2020	AUREL	#2020-02
16-17 Mai 2020	SASSENAY	#2020-03
30-31 Mai 2020	La LAUPIE	#2020-04
13-14 Juin 2020	VILLEFFORT	#2020-05
27-28 Juin 2020	St BRES	#2020-06
11-12 Juillet 2020	St MARTIN	#2020-07
25-26 Juillet 2020	DAREIZE	#2020-08
05-06 Septembre 2020	VEYNES	#2020-09
19-20 Septembre 2020	CHAMPIER	#2020-10

Exemple d'inscription pour la course de La LAUPIE : **inscription #2020-04**

Exemple de désinscription pour la course de St BRES : **desinscription #2020-06**

### Formalités

L'engagement étant dématérialisé, l'envoi du règlement par chèque n'est plus possible.

Ceci implique que les pilotes payent l'inscription lors du contrôle administratif. Afin de sécuriser les paiements, un système de chèques de caution est mis en place.

Pour avoir les droits ouverts aux inscriptions, chaque pilote doit fournir deux chèques de caution à l'**ordre du TSE** de 65 euros pour les plus de 20 ans et de 55 euros pour les moins de 20 ans avant le début de la saison ainsi qu'un formulaire d'engagement pour la saison correctement renseigné et signé.

Chaque président de club collecte les chèques de ses pilotes en s'assurant que le nom et la catégorie de chacun d'eux soient inscrits au dos du chèque.

Il transmet les chèques au responsable du TSE qui ouvre les droits aux pilotes ayant fourni les chèques

A partir de cette ouverture de droit, le pilote peut s'inscrire aux courses, il a un crédit de 2 chèques de caution.

A chaque course, le pilote inscrit se présente au contrôle administratif avec le règlement par chèque déjà rempli et à **l'ordre de l'organisateur** avec son Nom, sa catégorie et son numéro de course inscrits au dos du chèque. Il est également possible de payer en argent liquide à condition d'avoir la monnaie.

En cas d'impossibilité de paiement ou d'absence du pilote alors qu'il ne s'est pas désinscrit, un chèque de caution est retiré par le TSE et la somme correspondante est reversée au club organisateur. Le crédit de chèque de caution passe à 1.

Si le pilote récidive lors d'une course suivante, son crédit passe à zéro, il est désinscrit de toutes les courses qu'il avait déjà validées, et il lui sera impossible de s'inscrire à une course tant qu'il n'aura pas fourni à nouveau deux chèques de caution à **l'ordre du TSE** à son président ou au responsable du TSE.

En fin de saison, tous les chèques non encaissés seront détruits.

## Délai d'inscription

Les droits d'inscription sont ouverts dès le début de la saison (sous condition d'un crédit de 2 chèques), pour toutes les courses.

A chaque inscription le pilote reçoit un mail dans un délai d'une heure lui indiquant la confirmation d'inscription si tout est conforme ou un message d'erreur avec les raisons du refus en cas de problème.

Le pilote a la possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi 23h59 précédant la course.

Si son inscription est faite après le Samedi 23h59 précédant la course, il sera placé en fond de grille.

Le pilote a la possibilité de se désinscrire dès que son inscription a été validée

Si sa désinscription est faite après le Lundi 23h59 précédant la course, un chèque de caution sera encaissé

	...	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	
Inscription		Réglementaire					Fond de grille 1ere manche			impossible						
Désinscription		Sans encaissement de la caution							Avec encaissement de la caution							

Jour de la course

Astuce : un tableau de synthèse des différentes courses avec des raccourcis d'inscription et de désinscription est disponible sur chaque mail de retour

## Diffusion de la liste des inscrits

Dans un délai maximum de 6h suivant une inscription ou une désinscription, la liste des pilotes participant à la course est mise à jour et est visible sur le site internet dédié aux inscriptions depuis l'onglet "*Publication Inscription*" à l'adresse suivante:

<https://sites.google.com/view/inscription-tse/>

Astuce : un accès direct à cette page web est disponible sur le mail de retour d'inscription